



L'an deux mil dix-neuf, le 30 avril à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

Étaient présents :

DUFOUR Mireille, Maire, **FUSEE** Michel, 2^{ème} adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3^{ème} adjoint, **MOUCHEL** Jean-Louis, **BERTAUX** Alain, **BLET** François, **HAUTEMANIERE** Aurélie, **LENAULT** Sandra, **LE RILLE** Christophe, **MIQUELOT** Fabrice
JEANNE Erick

Étaient excusés :

VAUTIER Evelyne, 1^{er} adjoint (pouvoir donné à Madame DUFOUR Mireille), **SEVESTRE** Françoise

La séance débute à 20 h 30

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Festival de la pomme
- Eglise : devis BIARD ROY pour fourniture et pose de grillages en inox derrière des ouvertures du clocher, évacuation des brindilles
- Logement caserne : Date de début du bail de location

1. Approbation du dernier compte-rendu

Alain BERTAUX demande si le courrier qu'il a transmis à Madame le Maire et qui a été lu lors de la dernière réunion est consultable en mairie. Madame le Maire confirme que celui-ci est consultable par toute personne en faisant la demande en mairie.

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 12 avril 2019. Celui-ci est donc approuvé à la majorité (11 voix pour, 1 abstention).

2. Festival de la Pomme

Madame Sophie CHAMPAUX, chargée de mission pour l'organisation du festival de la pomme, se présente et présente le projet à l'assemblée. Le diaporama présenté au Comité LEADER est diffusé à l'appui de cette présentation. L'avis du Comité LEADER est favorable.

Sandra LENAULT propose de contacter les lycées Agricoles de Thère à Saint-Lô et du Robillard à Saint Pierre sur Dives, ces lycées disposant de filières autour de la pomme.

Il faut poursuivre la recherche de partenariats financiers, publics et/ou privés. La programmation du festival sera décidée en fonction des financements obtenus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à la majorité (9 voix pour, 3 abstentions), décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à solliciter des aides financières auprès de tous les partenaires publics / privés potentiels pour participer au financement du festival de la pomme.**

3. Eglise : devis BIARD ROY pour fourniture et pose de grillages en inox derrière les ouvertures du clocher, évacuation des brindilles

La prolifération d'oiseaux dans le clocher de l'église pose problème. Ils y transportent de nombreux morceaux de bois dont de grosse quantité tombent sur le parvis de l'église.

L'entreprise qui s'occupe de l'entretien des cloches propose de poser des grillages en inox derrière les ouvertures du clocher afin de les empêcher d'y rentrer. Ils effectueraient l'évacuation des brindilles en même temps.

Le devis de BIARD ROY s'élève à 3 395,00 € HT soit 4 074,00 € TTC.

Monsieur BERTAUX demande si un autre devis a été demandé. Madame le Maire l'informe qu'il s'agit de l'entreprise effectuant l'entretien des cloches.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le devis de 3 395,00 € HT soit 4 074,00 € TTC**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

4. Logement caserne : date de début du bail de location

Les futurs locataires du logement de la caserne sont prêts à emménager.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **De fixer la date de début du bail au 01/05/2019,**
- **Que la révision du loyer s'effectuera chaque année au 1er janvier, en fonction de l'indice de référence des loyers (indice du 3ème trimestre de l'année n-1 – 128,45 pour le 3ème trimestre 2018).**

5. Projet de construction d'un skate-park : plan de financement et demandes de subventions

Pour rappel, le projet n'en est qu'au stade de l'étude administrative pour la recherche de financements. Il est entendu que sans financement, le projet ne pourra pas être réalisé dans sa totalité.

Création d'un comité de pilotage pour travailler sur la partie technique :

- Membres de la Commission travaux ainsi que les conseillers qui le souhaitent
- Isigny Omaha Intercom
- Collège et professeurs d'EPS + Ecoles
- Local jeunes de l'UFCV
- Clubs de foot, pétanque et tennis

Fixer une date pour la première réunion de mise en place de ce comité

Suite à l'étude menée par Calvados Ingénierie et afin de déposer les demandes de subventions, des devis ont été demandés pour avoir un chiffrage précis des équipements sportifs de plein air en libre accès.

Dépenses prévisionnelles	
Désignation	Montant en € HT
Travaux préparatoires (étude de sol, étude d'exécution et d'implantation des ouvrages, installation et protection du chantier)	10 500,00 €
Skate-park	119 873,00 €
Multisports + espace de convivialité	98 630,21 €
Street workout + fitness	74 620,15 €
Maîtrise d'œuvre	30 362,34 €
Création d'un 2ème terrain de tennis	48 538,60 €
Réfection du terrain de tennis	22 538,00 €
TOTAL des dépenses prévisionnelles	405 062,30 €

Le projet est éligible à une aide du CNDS à hauteur de 50 % mais ne doit pas excéder 200 000,00 €.

Il est donc proposé de le décomposer afin de déposer un dossier avant le 6 mai et pouvoir bénéficier de l'aide financière :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Désignation	Montant en € HT		Montant attendu	%
Skate-park	119 873,00 €	LEADER	26 408,59 €	13,58%
Street workout + fitness	74 620,15 €	CNDS	97 246,58 €	50,00%
		Fonds propres communaux	70 837,99 €	36,42%
TOTAL des dépenses prévisionnelles	194 493,15 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	194 493,15 €	100,00%

La discussion s'engage concernant le choix des projets à proposer dans le dossier présenté au CNDS, dans la limite des 200 000,00 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à la majorité (9 voix pour, 2 absents, 1 voix contre), décide :

- **De valider le plan de financement tel que détaillé dans le tableau ci-dessus,**
- **D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du CNDS.**

6. Normandie Attractivité

La marque NORMANDIE a pour objectif de contribuer activement au développement de l'attractivité de notre région. Une marque, véritable incarnation de l'initiative, pour fédérer, mobiliser et favoriser le rayonnement de la Normandie en France et à l'international.

L'agence Normandie Attractivité crée et anime un réseau de partenaires pluriels, autour de la marque territoriale partagée Normandie ainsi qu'un réseau d'ambassadeurs, en France et dans le monde. La co-construction avec les entreprises Normandes est un facteur clé de l'appropriation de la marque et l'assurance de construire un véritable collectif en Normandie.

Enfin, au-delà de l'animation d'un réseau grandissant de partenaires et d'ambassadeurs, Normandie Attractivité a à cœur de mettre en avant ses partenaires via différents outils de communication (e-letter, newsletter, réseaux sociaux, ateliers, événements, salons, etc.).

L'adhésion de la commune à Normandie Attractivité nous permettrait de bénéficier de ce large réseau de communication pour annoncer l'ensemble des manifestations communales. Elle est de 100 € / an pour les communes de moins de 1000 habitants.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer à Normandie Attractivité pour un montant de 100 € par an,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.**

7. Conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété de la ZA SYNERGIE à Grandcamp-Maisy

Lors du Conseil Communautaire du 14/03/19, l'assemblée s'est prononcée sur les conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété de la ZA SYNERGIE à Grandcamp-Maisy.

L'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1321-1 et suivants, L5211-17 et L5214-16 ;

Entendu que la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, prévoit une extension des compétences obligatoires des Communautés de Communes, avec un transfert de compétences en matière économique aux Communautés de Communes au 1er janvier 2017 ;

Entendu que la Loi NOTRe supprime également la mention de l'intérêt communautaire concernant la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » depuis la date du 1er janvier 2017, et prévoit ainsi le transfert des zones d'activités économiques existantes aux communautés de communes ;

Entendu que l'ensemble des ZAE communales existantes sur le territoire a ainsi été transféré à Isigny-Omaha au 1er janvier 2017 ;

Entendu que dans le cadre des transferts de compétence, le principe est celui de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

Entendu toutefois, en ce qui concerne le transfert des ZAE, que la Loi permet un transfert en pleine propriété des biens immobiliers communaux ;

Considérant que la cession en pleine propriété est indispensable pour les parcelles des ZAE devant faire l'objet d'une commercialisation par la Communauté de Communes ;

Considérant qu'il reste à commercialiser 26 860 m² sur les parcelles AX 26 et AX 59 de la zone d'activité Synergie à Grandcamp-Maisy,

Considérant que la partie de la zone déjà commercialisée est mise à disposition gratuite et de plein droit depuis le 1er janvier 2017,

Considérant l'avis des domaines établi sur la valeur vénale du bien,

Considérant qu'il est entendu avec la commune de Grandcamp-Maisy une acquisition au vu du bilan de la ZA SYNERGIE,

Considérant la notification à la commune de la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2019 03-28,

Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modalités de transfert suivantes :

- Acquisition des terrains non commercialisés à la commune de Grandcamp-Maisy pour un montant des terrains à 135 200,59 € correspondant au montant du bilan de la commune avec un versement de 10 % de la somme chaque année sur une période de 10 ans.
- Le transfert de propriété interviendra à la date de signature de l'acte entre la communauté de communes et la commune de Grandcamp-Maisy,
- En cas de vente par Isigny-Omaha intercom de parcelles de terrain, il conviendra de s'assurer par rapport à la surface initiale, que la Communauté de Commune ait bien payé à la commune de Grandcamp-Maisy, au jour de la vente, une somme correspondant au prix de cession des terrains cédés. Dans le cas où les versements annuels ne couvriraient pas cette somme, il devra être procédé à un versement par la Communauté de Commune à la Commune de Grandcamp-Maisy de l'écart entre les montants déjà versés et le prix de cession ramenés à la surface des terrains cédés faisant l'objet de l'échéancier en termes de pourcentage. Cet écart sera imputé sur les échéances les plus lointaines pouvant réduire d'autant l'échéancier.

8. Questions diverses

Lecture du courrier d'Alain BERTAUX. Ce courrier nécessite de refaire un point sur le budget communal et sa gestion au cours du mandat :

Résultat global fin 2014 :

363 128,05 €

Résultat global fin 2018 :	495 402,65 €
Soit une hausse du résultat de	+ 132 274,60 €

Recours à l'emprunt :

ANNEE 2014 :

Remboursement du capital :	70 038,62 €
Remboursement des intérêts :	21 375,02 €
Soit un total de :	91 413,64 €

ANNEE 2018 :

Remboursement du capital :	36 990,91 €
Remboursement des intérêts :	15 585,84 €
Soit un total de :	52 576,75 €
Soit une baisse des remboursements d'emprunt de	- 38 836,89 €

Ces chiffres, validés par le trésorier municipal, démontrent que le budget communal est bien géré et sain.

L'ensemble des projets effectués depuis 2014 ont tous été réalisés sur décision du conseil municipal, sans fragiliser le budget communal, sans un recours excessif à l'emprunt ni augmentation importante des taux d'imposition communaux (la dernière augmentation date de 2017, votée à l'unanimité lors de la réunion du 07 avril).

L'intérêt de la commune et de ses habitants est toujours au centre des décisions.

Le projet d'équipement sportif de plein air en libre accès répond à une demande répétée des jeunes de notre commune. Comme pour tous les autres projets, sa réalisation ne sera possible qu'avec des aides financières. Nous ne pourrions les obtenir qu'en constituant des dossiers de demandes ce qui représente une lourde tâche administrative mais indispensable. Madame le Maire énumère l'ensemble des projets réalisés depuis 2014 et les financements obtenus pour ces projets.

Sandra LENAULT souhaite qu'au-delà des critiques, le mérite et la qualité du travail entrepris et la réussite des projets menés soient reconnus.

- CDD camping : l'agent recruté pour les weekends a mis fin à sa période d'essai. Un nouveau recrutement est nécessaire pour le remplacer. Une candidature a été reçue, cette personne va faire un essai ce weekend.
- Réflexion pour le recrutement d'un agent saisonnier sur un poste dédié à l'entretien des espaces verts. La suppression des produits phytosanitaires engendre un surcroît de travail important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **est favorable au recrutement d'un agent saisonnier pour l'entretien des espaces verts,**
- **charge Madame le Maire de diffuser une annonce pour cette offre d'emploi.**
- Sucrerie de CAGNY : motion de soutien
- Réponse verbale de la Fondation du Patrimoine pour le lavoir : réponse positive à notre demande de subvention.
- Comité de Jumelage : le voyage en Angleterre a eu lieu et un projet d'échange entre écoles est en cours.
- CNI et passeports : les demandes sont de plus en plus nombreuses (1878 titres en 2018).
- Halle multiservices : les appels d'offres sont clos. Le choix des entreprises pourra être effectué lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Jean-Louis MOUCHEL : quand vont commencer les travaux du bourg ? Les travaux doivent débuter après les manifestations du 75^{ème}. Une réunion publique sera organisée par la communauté de communes.
- Françoise DUSSERT-SARTHE – 75^{ème} anniversaire de la libération de Trévières : une réunion publique va-t-elle être organisée avec les habitants ? Il y'a une inquiétude de la population quant à l'organisation de cette manifestation et les travaux en cours. Attente de la programmation définitive. Des demandes d'aides sont encore en cours. Une réunion peut être organisée d'ici une dizaine de jours.
- Françoise DUSSERT-SARTHE : voyage des aînés le 1^{er} juillet 2019 (visite de Portbail, etc.)
- Monsieur Bernard DARGOLS est décédé dimanche. Madame le Maire a communiqué avec sa fille par téléphone. Il ne souhaitait pas de fleurs mais plutôt une participation éventuelle à une association. Les membres du conseil municipal sont d'accord avec cette idée. Sa fille est tout à fait favorable à l'exposition de photos de son père dans le bourg de Trévières lors du 75^{ème}.

Quelques dates

- Du 03 au 17 mai : Exposition de l'école publique et du CAUE « la transformation du bourg vue par les enfants »
 - o Vernissage le 07/05/19 à 18h
- Samedi 18 mai à 17h30 : Apéro-concert « Les pas de So » (salle des mariages de la mairie)
- Du 20 mai au 16 juin : Exposition philatélique et historique (salle des mariages de la mairie)
 - o Vernissage le 20/05/19 à 18h30

- Exposition de photos et d'objets de collection
- 26/05/19 à 15h30 : troupe de l'Escarpin à la salle culturelle (prestation acceptée le 16/11/18 - DCM n° 2018-145)
- 26/05/19 : ELECTIONS EUROPEENNES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

71. Festival de la Pomme : recherche de partenaires financiers
72. Eglise : devis BIARD ROY pour fourniture et pose de grillages en inox derrière les ouvertures du clocher, évacuation des brindilles
73. Logement caserne : date de début du bail de location
74. Projet de construction d'un skate-park : plan de financement et demandes de subventions
75. Normandie Attractivité
76. Conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété de la ZA SYNERGIE à Grandcamp-Maisy
77. Emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts